

Communiqué de presse

Le projet d'aménagement Bercy-Charenton en débat au Conseil d'Arrondissement

Lundi 18 juin 2018 à 19h

Salle des fêtes, Mairie du 12e



Vendredi 15 juin 2018

En Conseil d'arrondissement, lundi 18 juin, est programmé un débat organisé sur l'entrée en phase opérationnelle du projet d'aménagement Bercy-Charenton, autour d'une délibération (DU 71) portant sur l'approbation du protocole foncier avec la SNCF, la mise en compatibilité du PLU (Plan local d'urbanisme), la création d'une ZAC (Zone d'aménagement concertée) et la désignation de la SEMAPA comme aménageur.

Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e, porte avec des élus de la majorité un vœu pour l'implantation d'une 3e piscine pour les habitants du 12e, au sein de ce futur quartier.

Par la reconquête d'emprises ferroviaires, un nouveau quartier « de liaison »

Reconnu d'intérêt général en juin 2017, après une enquête publique menée à l'automne 2016 et une longue phase de conception et de concertation l'ayant précédée, le projet d'aménagement urbain Bercy-Charenton, de dimension métropolitaine, prévoit l'émergence d'un nouveau "morceau de ville", par la reconquête d'emprises ferroviaires.

Déployé sur 80 ha, ce nouveau quartier "de liaison" sera intégré au reste de la ville, fonctionnant comme le « chaînon manquant » entre les quartiers de Bercy et Vallée de Fécamp du 12e arrondissement, le Bois de Vincennes et la Commune de Charenton-le-Pont. La future passerelle Nicolaï traversera ainsi le faisceau ferré de la Gare de Lyon pour relier Bercy à la rue de Charenton. La rue Baron Le Roy sera prolongée jusqu'à Charenton-le-Pont pour constituer l'artère principale du futur quartier. Bercy-Charenton permet ainsi de recoudre un tissu urbain, jusque-là fragmenté par le faisceau ferroviaire et les infrastructures.

Une mixité de fonctions urbaines pour un quartier équilibré

Le projet présente une mixité de fonctions urbaines comprenant :

- la création de 4 000 logements diversifiés pour environ 9 000 habitants.
- la création de nouvelles activités économiques, dans une logique de rééquilibrage Est/Ouest (activités tertiaires et bureaux, programmes hôteliers, commerces etc.), s'accompagnant de l'émergence d'un nouveau bassin de 13 000 emplois.
- de nouveaux équipements publics : 3 crèches de 66 places, 3 groupes scolaires (38 classes en tout), 1 collège, 1 gymnase et 1 équipement culturel de type bibliothèque.
- un nouvel espace vert de 2ha situé au-dessus de la Gare de la Râpée inférieure.
- un hôtel logistique de 17 000m² permettant de développer la livraison par fret ferroviaire et d'implanter de nombreuses entreprises (notamment artisanales) au plus près des infrastructures de

transport. Ce site, géré par la SOGARIS, permettra d'optimiser la question du transport des marchandises, en limitant les émissions de CO2.

Sont également prévus la rénovation des infrastructures sportives du stade Léo Lagrange, en lien avec les besoins des associations sportives et des utilisateurs, ainsi que des travaux de rénovation dans un certain nombre de groupes scolaires existants du 12e arrondissement, pour répondre à un besoin de classes supplémentaires.

Première phase de travaux en 2020. Montant : 960 Millions d'euros. Participation de la Ville : 208 Millions d'euros.

Une identité architecturale et paysagère forte

Des immeubles de grande hauteur, exemplaires en matière d'innovations environnementales, constitueront un marqueur de l'identité de ce futur quartier, en cohérence avec les projets des territoires voisins, dans le 13e arrondissement de Paris et à Charenton-le-Pont, qui porte parallèlement un projet d'aménagement. Ce nouveau paysage urbain permettra de libérer des espaces au sol, favorisant la création d'espaces verts et d'espaces publics de qualité.

Une attention portée au patrimoine

Une attention particulière est portée au patrimoine ferroviaire et à l'histoire du site, avec la conservation d'une partie des tunnels de la Gare de la Râpée inférieure. Le projet prévoit l'ouverture au public des 3 halles (18 000m2 autrefois dédiés aux activités industrielles) pour en faire des lieux encore à définir entre les loisirs, les sports, le commerce et l'artisanat.

Infos pratiques

Lundi 18 juin 2018 à 19h

Mairie du 12e - Salle des Fêtes - 130 avenue Daumesnil

Métro Dugommier (L6) ou Montgallet (L8) - Bus 29 « Mairie du 12e » ou 87 « Dugommier »

La Mairie du 12e est accessible aux personnes à mobilité réduite

Contact presse : Christophe Disic christophe.disic@paris.fr 01 44 68 12 37/06 84 47 65 28